

# Services civiques : une nouvelle réponse pour masquer le manque de moyens



Après la disparition des MI-SE, les établissements scolaires n'ont eu de cesse d'accueillir des contrats variés (AED, CAE, Emploi jeune, CUI etc.). Ce sont généralement dans les vies scolaires que doivent se gérer ces publics et contrats précaires.

La dernière trouvaille en date concerne **les services civiques**. Là encore, les profils varient puisqu'ils concernent des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les candidats en situation de handicap) avec ou sans diplôme. Ils sont recrutés par les rectorats pour quelques mois.

Ils deviennent la réponse quasi systématique aux demandes de moyens que réclament les établissements. Il faut dire qu'un « AED » ou un « CPE » à 35h par semaine et pour moins de 600 euros, l'Administration aurait tort de s'en priver.

Les services civiques doivent, en théorie, ne jamais intervenir seuls mais toujours avec un professionnel de l'établissement. Bon nombre d'annonces viennent contredire cela. Y compris sur le site du Ministère où l'on peut lire ce genre d'aberrations. On y apprend, par exemple, que les services civiques peuvent travailler à « *l'accompagnement des jeunes décrocheurs à travers l'information des jeunes et de leurs familles sur le rôle et les activités des plateformes de lutte contre le décrochage*. N'existe-t-il pas déjà, au sein des établissements, des équipes pluri-professionnelles qui sont formées à cette spécificité ? (CPE, COP, AS, Infirmières...). Ce sont ces mêmes professionnels dont les postes sont en insuffisance (ex : aucune création de poste de CPE l'an dernier au budget de l'Etat, certains établissements sont totalement dépourvus d'AS et d'infirmières...).

Certains établissements émettent même des conditions de diplôme (bac+2 pour intervention d'AP) en contradiction avec le profil de départ.

De plus, vient se poser la question de la légitimité des interventions de ces jeunes en direction des élèves et/ou leurs familles.

Les services civiques, parfois eux-mêmes en situation de décrochage vis-à-vis de l'École peuvent-ils orienter efficacement les décrocheurs ? Est-ce leur rôle ? Tantôt CPE, professeurs documentaliste ou assistant pédagogique sans formation et/ou concours, ils sont laissés seuls face aux usagers.

Enfin, que deviendront-ils à l'issue de leurs missions ? Qui s'en préoccupe ? Comme pour beaucoup de contrats précaires, ils se retrouveront dans la même difficulté qu'auparavant sans une réelle prise en charge au terme de leurs missions.

**Au SNES-FSU, nous dénonçons ce type de contrats et ces recrutements qui ne répondent pas aux problématiques des établissements, précarisent une jeunesse déjà en difficulté économique et leurrent les candidats quant à une éventuelle valorisation de l'expérience.**

Si vous constatez des dérives dans votre établissement, n'hésitez pas à nous le signaler pour que nous intervenions.

Ouarda Benkhanouche et Cécile Mongloy.

## Réforme du collège

Plusieurs vies scolaires de collège sont en difficulté en ce début d'année. L'insuffisance des moyens en assistance éducative entraîne un surmenage certain des AED et CPE.

La Ministre impose une réforme rejetée par une majorité d'enseignant sans penser aux conséquences des ajustements d'emploi du temps qu'elle entraîne sur les pauses méridiennes et les permanences.

**Le SNES-FSU recense tous les dysfonctionnements constatés et interviendra pour les dénoncer et accompagner les personnels. Merci de nous communiquer tous les effets néfastes de cette réforme pour nos services.**

Loïc Sanchez

**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**

